



territoire d'énergie
ARDÈCHE

**BUREAU SYNDICAL
ADMINISTRATION GENERALE
Délibération N° 2**

SEANCE DU 23 FEVRIER 2026

Lundi 23 février 2026, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
ACCASSAT K. (VP)	X			LEYNAUD J. (VP)	X		
BONNET-FERRAND V. (VP)		X		PEYRACHE A.		X	
BOUSCHON M. (VP)			X	REVEL F.	X		
BRESSO D.	X			ROUYEYROL B.			X
BULINGE JP. (VP)	X			SABATIER R. (VP)	X		
CHAZE M. (VP)	X			SCHERER A. (VP)	X		
COULMONT H.		X		VALLA M. (VP)	X		
HERNANDEZ C.			X				

Objet :

ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES AFFAIRES ET DE LA DOCUMENTATION

Le Président rappelle au bureau syndical que l'outil ENERGIA ne répondait plus aujourd'hui, de manière optimale, aux attentes en matière d'efficacité opérationnelle, de fluidité des processus et de collaboration interne et externe.

Il a donc été décidé de lancer un marché en vue de doter le syndicat d'un nouveau système intégré de gestion des affaires et de la documentation.

Ce marché a été lancé sous la forme d'une procédure avec négociation.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme de dématérialisation achatpublic.com, au BOAMP, au JOUE, dans le Moniteur numérique, sur marchés Online et dans le Dauphiné libéré.

Dans la phase candidature, neuf entreprises ont déposé un pli avec la date limite fixée au 4 décembre 2025 : REPLY, GSI Concept, SIRAP, CAPTB, ATOL Conseils et développements, RS SOFT, SESIN, SPEEGAR et FABASOFT.

A ce stade, cinq candidatures ont été rejetées au motif, soit qu'elles ne répondaient pas aux exigences fixées dans l'avis de marché, soit que les références fournies étaient éloignées du secteur des syndicats d'énergie.

Il restait donc quatre entreprises, invitées à remettre une offre au plus tard le 15 janvier 2026 : REPLY, GSI Concept, SIRAP et RS SOFT.

Suite à l'analyse des offres initiales, le syndicat a engagé des négociations comme le permettait la procédure.



territoire d'énergie
ARDÈCHE

La société RS SOFT a abandonné la procédure avant le stade de la négociation. Il ne restait donc plus que trois concurrents.

Ces négociations ont eu lieu le 4 février 2026 dans les locaux du syndicat situés à Privas.

Des comptes rendus retracent les échanges avec les candidats entendus.

Suite à l'analyse des offres finales remises au plus tard le 12 février 2026, le rapport élaboré présente le classement suivant :

	NOTE TECHNIQUE/60	NOTE FINANCIERE/40	TOTAL/100
REPPLY	51.9	27.5	79.4
GSI Concept	49.7	40	89.7
SIRAP	57.1	39	96.1

Ce rapport a été soumis à la commission d'appel d'offre compétente pour procéder à l'attribution du marché.

Après attribution par la CAO réunie le 23 février 2026 à 9h00, le Président propose au bureau d'approuver la signature du marché avec l'entreprise SIRAP

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré et statué, décide à l'unanimité :

Vu le code de la commande publique ;

- d'approuver sans réserve l'exposé du Président ;
- d'approuver la signature du marché avec l'entreprise déclarée attributaire par la commission d'appel d'offres : SIRAP
- de mandater le Président à l'effet d'adopter toute mesure et d'entreprendre toute démarche de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré

Le 23/02/2026

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Patrick COUDENE

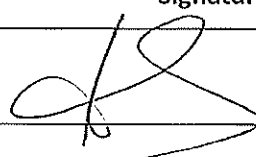
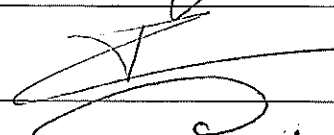
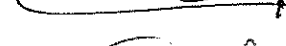
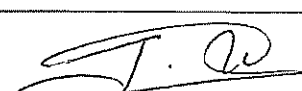
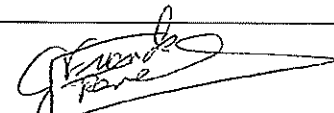
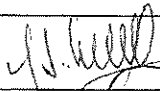


Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le.....

Feuille d'émargement

Bureau syndical

du lundi 23 février 2026

Nom	Prénom	Présent oui/non	Signature
ACCASSAT	Karine	oui	
BONNET-FERRAND	Virginie	excusée	
BOUSCHON	Max		
BRESSO	Dominique	oui	
BULINGE	Jean-Paul	oui	
CHAZE	Max	oui	
COUDENE	Patrick	oui	
COULMONT	Hervé	Excusé	
HERNANDEZ	Christian		
LEYNAUD	Jean	oui	
PEYRACHE	Agnès	excusée	
REVEL	Franck	oui	
ROUYEYROL	Bernard		
SABATIER	René	oui	
SCHERER	Antoinette	oui	
VALLA	Michel	oui	